

Les 10km de Blyes : 9ème édition - Dimanche 27 AVRIL 2025

PROGRAMME ET RÈGLEMENT

Organisateur

Les 10Kms de Blyes sont organisés par le Sou des Écoles des Blyes, association loi 1901, Place de la Mairie, 01150 Blyes.

Descriptif du parcours

- Les parcours de 5 km et 10 km empruntent exclusivement des chemins mixtes, accessibles aux cyclistes, coureurs et marcheurs.
- Deux ravitaillements sont prévus sur la course des 10 km.
- Le parcours enfant de 1200 m se déroule essentiellement sur gravier autour du plan d'eau.

Départ et arrivée

Le départ et l'arrivée ont lieu au plan d'eau de Blyes (01150).

Horaires des départs

Horaire	Épreuve
9h00	Ouverture des inscriptions
10h00	Départ des vélos
10h30	Départ course 10 km
10h45	Départ course 5 km
10h50	Départ marche
12h00	Départ course enfants (1200m)

Une buvette sera à votre disposition après la course !

Balisage

Le balisage est réalisé à l'aide de rubalise (rouge et blanc), de panneaux directionnels et par un marquage au sol temporaire.

Conditions d'inscription

- La course n'est pas chronométrée, aucun certificat médical n'est exigé.
- Chaque participant atteste être en bonne santé et apte à réaliser l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas de problème de santé non signalé.
- Le casque est obligatoire pour les cyclistes.
- Pour les mineurs, une autorisation parentale signée par un représentant légal est obligatoire.
- Inscriptions sur le site **Helloasso.com** ou sur place à partir de 9h00 le jour même (sous réserve de place disponible).

Coût des inscriptions

Les frais d'inscription sont reversés au profit du Sou des Écoles de Blyes.

Épreuve	Tarif HelloAsso (prévente)	Tarif sur place (Jour J)
Vélos	6€	8€
Coureurs 10 km	8€	10€
Coureurs 5 km	6€	8€
Marcheurs	6€	8€
Course enfants (1200m)	2€	2€

Assurance

- Le Sou des Écoles est assuré en tant qu'organisateur auprès de la société Maif Collectivités. L'attestation a été déposée en mairie.
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.
- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- Les participants engagent leur responsabilité exclusive en cas de vol, perte ou détérioration d'objets, d'accidents ou de problèmes de santé. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement ou du Code de la route.

Obligations des participants

- L'accompagnement en course, à pied, à bicyclette ou avec des engins motorisés est interdit.
- Respect de l'environnement : Le parcours des 10 km de Blyes traverse une zone classée NATURA 2000. Tout comportement irrespectueux (jet de déchets hors des zones prévues, circulation hors sentiers balisés, dégradations) entraînera la disqualification du participant.
- Respect des bénévoles : Tout coureur doit respecter les bénévoles et les membres de l'organisation, sous peine de sanctions.
- Assistance aux autres concurrents : Chaque participant doit porter assistance à une personne en difficulté. En cas d'urgence, contactez le 112.

Cas de force majeure et annulation

En cas de force majeure ou de décision administrative, l'organisateur pourra mettre fin à la manifestation. Les participants seront informés par tous moyens possibles et devront se conformer aux directives de l'organisation. Aucun remboursement ni indemnisation ne pourra être réclamé, à l'exception du remboursement des frais d'inscription.

Règlement

L'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications en cas d'événements imprévus.

Droit à l'image

En s'inscrivant, les participants et les parents des coureurs mineurs acceptent que leur image puisse être libre de droit. Photos et vidéos pourront être utilisées pour la promotion des éditions futures (affiches, sites internet, presse, blogs, etc.).